



Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
COMPTE RENDU
Séance du lundi 29 octobre 2018

Le lundi vingt-neuf octobre deux mil dix-huit à dix-neuf heures, dans la salle St Pierre à Méobecq, s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Christophe VANDAELE, Président.

Date de convocations : 19 octobre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Membres titulaires présents : Mme Bonnin-Villemont Bernadette, M Blanchet Régis, M Thomas Nicolas, Mme Mauduit Evelyne, M Villin Denis, M Dixneuf Philippe, M Yvon Philippe, M Mousset Hubert, M Boiron Patrice, M Claude Vidal, Mme Hermen Marie-Solange, M Mardelle Bruno, M Biard Daniel, M Chevreton Roger, M Vandaele Christophe, Mme Devaux Nicole, M Gontier Bernard

Titulaires absents excusés : M Lumet Thierry, Mme Yvernault-Trotignon Michèle, Mme Depond Noëlle, M Perrot Dominique, M Vallée Robert, Mme Tocanier Sylvie

Membres suppléants votants: néant

Pouvoirs : deux

Mme Yvernault-Trotignon Michèle pouvoir donné à M Régis Blanchet

Mme Tocanier Sylvie pouvoir donné à M Bernard Gontier

Monsieur Bruno Mardelle a été désigné secrétaire de séance.

La réunion de conseil communautaire a été précédée d'une réunion de travail au cours de laquelle a été présentée la restitution de l'étude réalisée par le cabinet Objectif Patrimoine sur la réhabilitation de l'abbaye de Méobecq.

A dix-neuf heures le Président ouvre la séance de conseil communautaire.

PROCES VERBAL SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2018

Le procès – verbal est approuvé à l'unanimité.

SAISON CULTURELLE 2019

En l'absence de M Dominique Perrot vice-président en charge de la culture, le Président présente le projet de programmation (détail en annexe) pour la saison culturelle 2019 s'élevant à :

- budget artistique de la programmation de la CDC 84 101 €
- budget artistique associations partenaires 67 747 €
- budget artistique global 151 848 €
- subvention régionale sollicitée 60 739,20 €

M Vandaele constate que les associations du territoire se mobilisent et propose une offre culturelle diversifiée et de qualité.

M Boiron tout en approuvant l'ouverture vers les associations tient à attirer l'attention sur les thés dansants, qui s'ils contribuent à apporter une animation dans les villages relèvent selon lui plus d'une activité commerciale que culturelle, et craint que ces animations, si elles venaient à se multipliées, nuisent à la cohérence de la programmation culturelle du territoire.

M Vandaele précise que la programmation proposée doit ensuite être examinée par la région dans le cadre les critères précis du PACT. Tant que l'enveloppe globale de la CDC est maintenue il n'y a pas lieu de sélectionner. Mais si l'avenir le projet de programmation dépassait le plafond régional, il conviendrait de fixer des priorités.

A l'unanimité le Conseil Communautaire

- approuve la programmation proposée par la communauté de communes
- accepte d'inclure dans le cadre du PACT des manifestations proposées par les associations partenaires,
- sollicite l'aide financière maximale de la Région
- autorise le Président à signer tous les contrats et autres documents nécessaires à la mise en place de cette programmation

SAISON CULTURELLE 2018

VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Le Président rappelle que dans le cadre du partenariat avec la région Centre Val de Loire, la Communauté de Communes reverse aux associations partenaires, une partie du montant de la participation financière obtenue.

Vu le bilan financier établi par les associations

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer :

- 4 200 € pour Villedieu Animation sur une dépense artistique prévisionnelle de 10 500 €
- 4 240 € pour les Musicales de Saint-Genou sur une dépense artistique prévisionnelle de 10 600 €
- 1 612 € pour Calioan sur une dépense artistique prévisionnelle de 4 030 €
- 3 112 € pour Rockenberry sur une dépense artistique prévisionnelle de 7 780 €
- 2 008 pour T'A'Buz sur une dépense artistique de 5 020 €

ENFANCE JEUNESSE

REPRISE DE LA GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIATIF DE CHEZELLES

M Denis Villin, vice-président en charge de la compétence rappelle que l'accueil périscolaire de Chezelles est géré par l'association Familles Rurales, que suite à des difficultés financières, le Conseil d'Administration de l'association a décidé en date du 12 octobre 2018 l'arrêt définitif de cette activité au 31 décembre 2018.

La fréquentation de cet accueil est le reflet d'un besoin pour les familles dont les enfants sont scolarisés sur le RPI Argy- Sougé- St Lactencin- Chezelles.

L'association emploie actuellement deux agents à temps non complet en CDI durée hebdomadaire de travail 20h et 13h.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité:

- De reprendre la gestion de l'accueil de loisirs périscolaire de Chezelles à partir du 1^{er} janvier 2019
- D'engager les démarches avec les salariés de l'association pour leur faire connaître les modalités de reprise dans le respect à la législation en vigueur
- D'étudier les modalités de reprise du matériel et mobilier de l'association lié à l'exercice de l'activité
- Dit que les tarifs des accueils communautaires votés le 24 novembre 2017 s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2019
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2019 et suivants
- Donne délégation au président pour accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la reprise du service.

M Vandaele rappelle que cette association avait été mise en garde à plusieurs reprises sur sa gestion périlleuse du service, que la communauté de communes avait déjà versée une subvention exceptionnelle ; et regrette de ne pas avoir été suffisamment entendu.

ENFANCE JEUNESSE

ACQUISITION DE MOBILIER DEMANDE DE SUBVENTION

Une demande d'aide financière a été présentée à la CAF pour l'acquisition de mobilier éducatif et de rangement pour les accueils de La Garenne Buzançais, Vendoeuvres et Neuilly les Bois le tout s'élevant à la somme de 2 500 €.

La participation financière de la CAF s'élevant à 80% soit 2 000 €, le solde sera autofinancé par fonds propres.

A l'unanimité le Conseil Communautaire

- Approuve le plan de financement proposé
- Sollicite la participation financière de la CAF
- Dit que les crédits ont été prévus au budget 2018.

ENFANCE JEUNESSE

PORTAIL FAMILLE

PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE L'INDRE- BRENNES ET LA COMMUNE DE BUZANCAIS POUR UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Le vice-président rappelle que la Communauté de Communes et la commune de Buzançais dans le cadre de la modernisation des services au public travaillent sur la mise en place d'un logiciel en permettant aux familles de réaliser les démarches en ligne d'inscription aux services.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité

- ✓ Autorise la constitution d'un groupement de commande composé de la communauté de communes et de la commune de Buzançais pour l'acquisition et la maintenance d'un logiciel portail famille
- ✓ Approuve la désignation de Denis Villin comme coordonnateur de ce groupement de commandes
- ✓ Autorise son Président à signer la convention

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT ECONOMIQUE

A l'unanimité le Conseil de Communauté :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Région Centre Val de Loire

Cette convention renforcera les relations partenariales entre la Région et la Communauté de Communes autour de 3 grands domaines :

- L'animation et la promotion économique
- L'aménagement des parcs d'activités et les aides à l'immobilier
- Les aides aux entreprises

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT

La Chambre des métiers et de l'Artisanat de l'Indre mène actuellement une politique de partenariat avec les EPCI du département visant à :

- Valoriser l'entrepreneuriat et les métiers,
- Favoriser la création, le maintien et le développement des activités sur le territoire,
- Sauvegarder et promouvoir les métiers pour assurer la transmission des savoir – faire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Président à signer une convention triennale de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre,
- Accepte le versement d'une participation de 2 000 € par an pour les années 2019 à 2021.

GEMAPI

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'INDRE 36

A l'unanimité sont désignés par le Conseil Communautaire

- **Délégués titulaires** : Christophe Vandaele, Bernard Gontier, Michelle Yvernault-Trotignon, Roger Chevreton
- **Délégués suppléants** : Marie-Solange Hermen, Philippe Yvon, Philippe Dixneuf, Dominique Perrot

M Vandaele rappelle que le projet de création du syndicat sera examiné par la commission départementale de coopération intercommunale fin novembre.

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT BRENNE- CREUSE – ANGLIN – CLAISE (SMABCAC)

M Vandaele rappelle que le conseil communautaire avait délibéré sur des projets de statuts en juillet dernier.

Suite à la concertation des différents EPCI concernés, il convient de délibérer sur un nouveau projet de statuts.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Brenne-Creuse-Anglin-Claise.

ADMISSIONS EN NON VALEUR

A l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Accepte le principe d'effacement de la dette, considérée comme irrécouvrable, d'un montant **916,35 €** cette dépense sera imputée au **Budget Ordures Ménagères au compte 6541.**
- Accepte le principe d'effacement de la dette, au titre d'une décision de justice, pour un montant de **856,67 €** cette dépense sera imputée au **Budget Ordures Ménagères au compte 6542.**

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE STRUCTURE AU BUDGET PRINCIPAL

A l'unanimité le Conseil Communautaire autorise le remboursement des frais de structure au budget principal pour un montant de 30 000 €.

RENOUVELLEMENT DES GARANTIES D'EMPRUNTS

Monsieur le président expose que l'Office Public de l'Habitat de l'Indre a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations le réaménagement des prêts initialement garantis par la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité :

- ✓ Le renouvellement des garanties d'emprunt,
- ✓ Autorise son Président à signer les documents nécessaires.

APPROBATION DU MARCHÉ DE FOURNITURES DE SACS A ORDURES

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que suite à la consultation l'offre de l'entreprise SOCOPLAST a été retenue pour un montant de 37 090,44 € HT.

OPAH

Le Président informe le conseil communautaire de la prochaine installation d'un accueil public à Buzançais dans le cadre de l'OPAH et l'OPAH-RU.

La commune de Buzançais met à disposition le local, la communauté de communes prend à sa charge l'achat du mobilier et de la bureautique les dépenses s'élèvent à 5 977 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe le Conseil Communautaire que l'attestation déclarant le dossier complet suite à la demande DETR a été reçue, pour les travaux de déchetterie, les devis seront donc signés dans les prochains jours.

Le Président informe le Conseil que la soirée ciné Halloween prévue à Niherne est annulée faute de participants.

Rappel du calendrier des prochaines réunions :

Bureau mercredi 14 novembre

Conseil communautaire vendredi 23 novembre à Villedieu

Bureau lundi 10 décembre

Conseil communautaire mercredi 19 décembre.

Le Président remercie la commune de Méobecq et lève la séance, M Hubert Mousset maire invite les conseillers à se retrouver autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.